



DÉCISION n°2026-01

Relative à l'attribution du marché à procédure adaptée portant sur l'acquisition de deux véhicules
(Marché n°2026-04)

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion, notamment ses articles 27 et 28,

Vu la délibération n° 2020-28 du 3 novembre 2020 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Loiret, accordant une délégation de compétence à la Présidente du Centre de Gestion pour décider des marchés pouvant être passés selon la procédure adaptée,

Vu la consultation lancée par le Centre de Gestion concernant l'acquisition d'un véhicule pour les services du CDG45 ;

Vu les offres proposées par RENAULT, CITROEN et PEUGEOT

DÉCIDE

Article 1^{er} : Le marché à procédure adaptée portant sur l'acquisition de deux véhicules pour les services du Centre de Gestion du Loiret est attribué à :

- WARSEMANN AUTO ORLEANS (539 Faubourg BANNIER – 45400 Fleury Les Aubrais) pour un véhicule CLIO EVOLUTION + TCE 115 CH, d'un montant de 18 097,09 € HT soit 21 587,76 € TTC, comprenant 360 € TTC de frais d'immatriculation.
- BERNIER ORLEANS (30 Rue André DESSAUX RN20 NORD – 45404 Fleury Les Aubrais) pour un véhicule 208 ALLURE HYBRID 110 CH E-DCS6, d'un montant de 18 845,63 € HT soit 22 614,76 € TTC, comprenant 518,76 € TTC de frais de mise à la route.

Article 2 : La Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Représentant de l'État et fera l'objet d'une communication lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration.

Fait à ORLÉANS, le **05 MARS 2026**

La Présidente,



Florence GALZIN